



# Crédit Agricole Assurances

## Appel à projets aidants 2026, 16e édition

*#Santé mentale, #proches aidants,  
#isolement, #accompagnement*

Date limite : 29 mai 2026

Lien



Cofinancé par  
l'Union européenne



### Résumé :

Crédit Agricole Assurances s'engage depuis 2010 aux côtés des organismes d'intérêt général qui soutiennent les proches aidants, convaincue que leur santé mentale constitue un enjeu majeur trop longtemps invisible. Dans la continuité de la Grande Cause nationale Santé mentale, reconduite pour la deuxième année consécutive, le financeur entend soutenir des projets concrets de prévention et d'accompagnement pour permettre aux aidants de préserver leur équilibre tout en continuant à aider.

### Publics cibles :

Proches aidants, en particulier ceux exposés au stress chronique, à l'isolement et à l'épuisement liés à l'accompagnement d'un proche malade ou en situation de dépendance.

### Points de vigilance :

- Seul le format pluriannuel sur 3 ans est éligible.
- Capacité à émettre des reçus fiscaux obligatoire.
- Jury début juillet 2026

### Structures éligibles :

Organismes d'intérêt général à but non lucratif, en capacité d'émettre des reçus fiscaux, portant un projet concret en lien avec la santé mentale des proches aidants.

### Montant possible :

Jusqu'à 20 000 € par an sur 3 ans (projets pluriannuels exclusivement) ; un prix Coup de Cœur du Jury accordé en complément à une structure lauréate.

### Modalité de versement :

versement annuel sur 3 ans dans la limite de 20 000 € par an.

### Dépenses éligibles :



# Fondation LCL

**Appel à idées !**

**Date limite : 30 mai 2026**

**Lien**

*#Santé des entrepreneurs*  
*#transition climatique et gestion de l'eau*



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la cohésion des territoires



## Résumé :

La fondation LCL lance une phase d'exploration pour identifier les associations et les projets en lien avec l'adaptation climatique et la gestion de l'eau et la santé physique ou mentale des entrepreneurs.

## Publics cibles :

non précisé

## Points de vigilance :

- Il faut envoyer un mail à [fondation@lcl.fr](mailto:fondation@lcl.fr) avec une présentation du projet et de l'association. La fondation recontactera les structures pour retenues pour échanger et étudier les modalités de soutien de la fondation.

## Structures éligibles :

Associations oeuvrant pour l'intérêt général éligible au mécénat

## Montant possible :

non précisé

## Modalité de versement :

non précisé

## Dépenses éligibles :

non précisé



# Fondation d'entreprise Groupe RATP

## Appel à projets collaborateurs 2026, 5e édition

*#Insertion professionnelle, #mobilité durable,  
#milieux urbains*

Date limite : 14 juin 2026

Lien



Cofinancé par  
l'Union européenne



### Résumé :

Fondée en 1995, la Fondation d'entreprise Groupe RATP traduit l'engagement territorial du groupe en soutenant des projets locaux d'intérêt général sur les territoires où il est implanté. Ancrée dans la raison d'être du Groupe (S'engager chaque jour pour une meilleure qualité de ville), elle finance des initiatives qui facilitent l'insertion professionnelle et favorisent l'égalité d'accès aux ressources de la ville pour les publics urbains fragilisés, en mobilisant également les collaborateurs du Groupe comme parrains bénévoles des projets soutenus.

### Publics cibles :

Publics urbains en situation de fragilité économique ou sociale, notamment issus de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou de secteurs d'éducation prioritaire (REP, REP+).

### Points de vigilance :

- Un appel à projet qui concerne uniquement certaines agglomération. Dans les Hauts-de-France, seule Boulogne-sur-Mer est citée.
- Pré-requis : identifier un salarié du Groupe qui est engagé bénévolement dans la structure.
- Projets d'une durée maximale d'un an, démarrant avant le 31 décembre 2026,

### Structures éligibles :

Associations d'intérêt général éligibles au mécénat, existant depuis au moins 2 ans, avec un budget annuel supérieur à 80 000 €, dont le projet est parrainé par un salarié en activité du Groupe RATP (CDI, CDD ou alternance) engagé bénévolement dans la structure.

### Montant possible :

Jusqu'à 20 000 € par projet ; 10 projets prévus pour cette édition, soit une enveloppe estimée à environ 200 000 €. La dotation ne peut représenter plus de 90 % du budget du projet.

### Modalité de versement :

Convention de mécénat financier entre la Fondation et l'association lauréate. Versement en deux fois : 80 % à la signature de la convention, 20 % après communication du bilan du projet.

### Dépenses éligibles :

Sont exclus : projets immobiliers, événementiels, productions culturelles, projets déjà réalisés, clubs sportifs professionnels.



# Fondation de France, collectif d'action Numérique Citoyen

## Appel à projets 2026 Lutter contre les cyberviolences

*#Cyberviolences, #numérique citoyen, #inclusion numérique, #formation des professionnels*

Date limite : 17 juin 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



### Résumé :

La Fondation de France a initié en 2024 le collectif Numérique Citoyen, convaincu que les pratiques numériques doivent soutenir l'intérêt général et contribuer à une société plus apaisée et solidaire. Face à l'ampleur des cyberviolences et au recul des politiques de modération des grandes plateformes, le collectif finance des structures qui accompagnent les victimes tout au long de leur parcours : accueil, formation des professionnels, signalement, recours judiciaires et nettoyage de l'identité numérique.

### Publics cibles :

Victimes de cyberviolences, en particulier les publics exposés à des discriminations croisées (genre, origine ethnique, orientation sexuelle, identité de genre, handicap) ; professionnels de l'éducation, du médico-social, de la justice et des forces de l'ordre à former à l'identification et à l'accompagnement des victimes.

### Points de vigilance :

- Une attention particulière est portée aux initiatives intégrant les bénéficiaires dans la gouvernance.
- Soutien pour des initiatives existantes, émergentes ou nouvelles.
- Suivi individuel et collectif des structures (min 1 séminaire présentiel par an + 2 webinaires de suivi collectif).

### Structures éligibles :

Tout organisme à but non lucratif éligible au mécénat. Un seul dossier par structure, même en portage collectif. Initiatives menées en France hexagonale ou en outre-mer.

### Montant possible :

Soutiens pluriannuels de 2 à 4 ans. Entre 20 000 et 50 000 € pour les initiatives à échelle régionale ; entre 50 000 et 150 000 € pour les initiatives à échelle nationale.

### Modalité de versement :

### Dépenses éligibles :

Dépenses de fonctionnement structurelles de l'organisation et dépenses liées à la mise en oeuvre ou à la conception d'un projet spécifique. Sont exclus : événements ponctuels, initiatives hors France, actions portant exclusivement sur la sensibilisation aux usages numériques, sur la modération des plateformes, sur l'évolution réglementaire seule, ou sur la conception d'alternatives aux outils existants.



# Fondation groupe Casino / Ulule

## Appel à projets Retisser les liens du quotidien

#Lien social, #précarité, #entraide,

Date limite : 29 juin 2026

Lien



Cofinancé par  
l'Union européenne



### Résumé :

La Fondation groupe Casino considère que ses points de vente de proximité sont des lieux de lien social autant que de commerce. Convaincue que l'entraide vaut mieux que l'aide à sens unique, elle soutient les associations qui recréent du collectif autour de publics fragilisés par la précarité ordinaire, souvent invisibles des dispositifs classiques.

### Publics cibles :

Personnes touchées par la précarité : étudiants, jeunes actifs, familles monoparentales, travailleurs précaires, seniors isolés.

### Points de vigilance :

- Mécanisme de crowdfunding obligatoire : la structure doit mobiliser sa communauté de donateurs. Commission Ulule de 8 % sur les fonds collectés (hors abondement Fondation).
- Les campagnes doivent être lancées entre le 9 et le 20 novembre
- Projets déjà lauréats de la 1re édition exclus.
- Pertinence accrue pour les structures proches d'un magasin du Groupe.
- Projet collectif à déployer en France en 2026 et 2027

### Structures éligibles :

Associations loi 1901, au moins 2 ans d'existence, domiciliées en France, idéalement situées à proximité d'un point de vente du Groupe (Casino, Spar, Vival, Franprix, Monoprix, Naturalia, Cdiscount).

### Montant possible :

Jusqu'à 10 000 € par projet lauréat (abondement de 5 000 € sur campagne Ulule, doublant les dons collectés dans cette limite) ; deux Grands Prix de 5 000 € supplémentaires remis par les collaborateurs et le CA de la Fondation.

### Modalité de versement :

Abondement versé directement sur la campagne Ulule pendant sa durée (mi-novembre à début janvier 2027) ; si l'objectif de collecte n'est pas atteint, aucun versement n'est effectué.  
Grands Prix versés début 2027.

### Dépenses éligibles :

hors fonctionnement courant de la structure, projets évènementiels ponctuels, projets déjà réalisés ou à portée individuelle.



# Fondation Malakoff Humanis Handicap / Avise

## Programme Hanora+

*#Handicap, #innovation sociale,  
#changement d'échelle, #accompagnement*

**Date limite : 30 juin 2026**

**Lien**



Cofinancé par l'Union européenne



### Résumé :

La Fondation Malakoff Humanis Handicap, engagée depuis 2013 pour lever les obstacles que rencontrent les personnes en situation de handicap, s'associe à l'Avise pour créer un programme de référence dans l'accompagnement au changement d'échelle des innovations sociales du secteur. L'ambition est d'apporter un soutien stratégique et opérationnel aux structures dont l'impact est prouvé et le modèle structuré, pour les aider à se déployer à l'échelle nationale.

### Publics cibles :

Personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap.

### Points de vigilance :

- Ambition de déploiement national obligatoire (au moins deux régions administratives distinctes), ce qui oriente ce programme vers des structures déjà en phase d'essaimage, non de création.
- Engagement fort de la direction requis (environ 20 jours), 6 jours de séminaires collectifs en présentiel à Paris ;
- Jury en présentiel à Paris les 1er et 2 décembre 2026.

### Structures éligibles :

Organismes sans but lucratif ou collectivités territoriales, situés en France (hexagone ou DOM-TOM), actifs dans le champ du handicap, au moins 3 ans d'existence, à l'équilibre financier ou sur le point de l'atteindre, avec gouvernance démocratique et plurielle.

### Montant possible :

Accompagnement non monétaire de 10 mois (diagnostic, stratégie, transformation organisation), avec mobilisation d'expertises externes à hauteur de 5 500 € maximum par lauréat pour déverrouiller des points techniques liés au changement d'échelle.

### Modalité de versement :

Non concerné

### Dépenses éligibles :

Non applicable (programme d'accompagnement). Les 5 500 € d'expertises externes sont mobilisés sur des points techniques identifiés dans le diagnostic.



# Fondation d'entreprise Harmonie Mutuelle

## En mouvement face à la sédentarité

Date limite : 30 juin 2026

Lien

#Santé, #activité physique,  
#lien social



Cofinancé par l'Union européenne



### Résumé :

Pour la période 2024-2027, la Fondation concentre son action sur la réduction de la sédentarité, convaincue que le passage à l'action constitue à la fois un enjeu de santé publique majeur et une opportunité concrète de transformation des comportements individuels et collectifs.

### Publics cibles :

Publics concernés par la sédentarité dans trois axes : transitions de vie ; lien social ; monde du travail

### Points de vigilance :

- Le projet doit impérativement s'inscrire dans l'une des trois thématiques définies et viser explicitement le passage à l'action face à la sédentarité.
- Le dossier devra s'appuyer sur des références scientifiques ou un diagnostic socio-territorial existant.
- L'implication des bénéficiaires dans la conception et l'évaluation est un critère fort.
- Les partenariats avec des structures ESS, des collectivités ou des entreprises sont valorisés.
- Sont exclus les établissements affiliés à la Mutualité Française ou au groupe VYV, et les structures dont un élu Harmonie Mutuelle est salarié.
- Pour les projets pluriannuels, calendrier détaillé par année civile requis.

### Structures éligibles :

Associations et fondations reconnues d'utilité publique, fonds de dotation, établissements d'enseignement supérieur ou de recherche à but non lucratif, associations reconnues d'intérêt général éligibles au mécénat, personnes morales de droit public sous conditions. Capacité à délivrer des reçus fiscaux obligatoire.

### Montant possible :

Non précisé dans le cahier des charges ; soutien annuel ou pluriannuel possible jusqu'au 31/12/27

### Modalité de versement :

Convention de mécénat ; règlements sur appels de fonds sur justificatifs. Bilans semestriels et annuels obligatoires.

### Dépenses éligibles :

Salaires affectés au projet, frais de coordination, quote-part de frais fixes imputables au projet, frais de communication et de recrutement liés au projet, investissements matériels affectés au projet. Sont exclus : fonctionnement général de la structure, besoins en trésorerie, projets immobiliers, manifestations et événements ponctuels.



# Fonds de dotation QUALITEL & partenaires

## Appel à projets 2026 du Fonds de dotation QUALITEL, 15e édition

*#Habitat, #insertion, #rénovation, #numérique au service du logement*

Date limite : 17 juillet 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



### Résumé :

Association indépendante engagée depuis 1974 pour la qualité de l'habitat, QUALITEL mobilise chaque année ses partenaires mécènes pour soutenir des initiatives emblématiques et novatrices en faveur du logement des plus défavorisés. Convaincue que l'habitat de qualité est un levier d'insertion et de dignité, la Fondation finance des projets qui responsabilisent durablement leurs bénéficiaires et répondent à des besoins peu couverts par les dispositifs existants.

### Publics cibles :

Personnes en situation de vulnérabilité : jeunes désocialisés, personnes sans-abri, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, femmes isolées, réfugiés, foyers touchés par la précarité énergétique.

### Points de vigilance :

- Chaque partenaire mécène finance des projets sur ses thématiques propres : bien identifier la porte d'entrée pertinente selon le projet.
- instruction juillet-août ; sélection septembre-octobre ; cérémonie de remise des dotations en décembre 2026.
- co-financements attendus
- Mise en oeuvre sous un an.

### Structures éligibles :

Tout organisme à but non lucratif éligible au mécénat (articles 200 et 238bis du CGI), dont l'action est menée sur le territoire français.

### Montant possible :

Enveloppe globale de plus de 185 000 € en 2026 ; une vingtaine de projets récompensés. Montant individuel non précisé sur la page (à vérifier au dépôt).

### Modalité de versement :

Non précisé

### Dépenses éligibles :

liées au projet



# Fondation Laforêt

## Grand Prix du Logement Solidaire 2026

Date limite : 7 septembre 2026

[Lien](#)

*#Logement, #habitat solidaire, #logement intergénérationnel, #habitat durable, #innovation sociale*



Cofinancé par l'Union européenne



### Résumé :

Fondation d'un réseau immobilier de proximité implanté sur l'ensemble du territoire français, la Fondation Laforêt est convaincue que le logement conditionne l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la stabilité des parcours de vie. Elle se positionne comme un laboratoire d'innovation pour réinventer l'habitat de demain, en soutenant des initiatives concrètes, répliquables et à fort impact social portées par des acteurs de terrain.

### Publics cibles :

Publics fragiles en difficulté d'accès au logement, personnes concernées par l'habitat indigne, publics visés par des dispositifs de logement intergénérationnel ou d'accompagnement vers l'autonomie.

### Points de vigilance :

- Un seul lauréat retenu pour l'ensemble de l'édition.
- Le caractère innovant et répliquable du projet est un critère fort de sélection.

### Structures éligibles :

Associations loi 1901, fondations reconnues d'utilité publique, structures de l'ESS (coopératives, ESUS, organisations à utilité sociale). Éligibilité au mécénat obligatoire. Activité obligatoirement en lien direct avec le logement, sur le territoire français. Structures à but lucratif, organisations politiques ou confessionnelles exclues.

### Montant possible :

30 000 € versés à un lauréat unique, destinés au développement ou au déploiement du projet présenté.

### Modalité de versement :

Convention entre la Fondation Laforêt et la structure lauréate, sur la base du budget détaillé présenté.

### Dépenses éligibles :

Non précisées dans le cahier des charges



# Ecomaison

## Appel à projets Fabriquer ensemble le réemploi 2026

*#Réemploi, #économie circulaire,  
#coopération entreprises-ESS,  
#insertion par l'activité économique*

**Date limite : 30 septembre 2026**

**Lien**



### Résumé :

Ecomaison est mandaté par la loi AGECE pour structurer le passage à l'échelle du réemploi sur les filières ameublement, jouets et articles de bricolage et jardin. Convaincu que la coopération entre acteurs conventionnels et structures ESS du réemploi est le levier le plus efficace pour générer de nouveaux tonnages réemployés, il finance des projets de groupement construits sur des valeurs communes et une gouvernance partagée, valorisables dans le reporting extra-financier CSRD des entreprises partenaires.

### Publics cibles :

non concerné

### Points de vigilance :

- Ce dispositif ne peut être porté que par un groupement incluant un fabricant ou distributeur adhérent d'Ecomaison comme mandataire : une structure ESS seule ne peut pas candidater.
- Les tonnages minimum requis sont significatifs : au moins 50 tonnes supplémentaires pour l'ameublement, au moins 10 tonnes pour les jouets ou articles de bricolage et jardin.
- La liste des partenaires ESS d'Ecomaison déjà conventionnés en Hauts-de-France est disponible sur la plateforme de candidature (annexe 8). Des structures actives sont référencées dans les cinq départements de la région.
- Ces partenaires peuvent être mobilisés directement sans démarche de conventionnement préalable.

### Structures éligibles :

Groupement obligatoire composé d'au moins un metteur en marché adhérent d'Ecomaison (fabricant ou distributeur) et d'au moins une structure ESS ayant une activité avérée de réemploi-réutilisation sur les filières concernées, conventionnée ou en cours de conventionnement avec Ecomaison.

### Montant possible :

Enveloppe globale de 450 000 €, déployée sur 2 ans. Calcul du soutien : 60 % maximum de l'assiette éligible, les investissements étant pris en charge à hauteur de 50 % de leur valeur dans le calcul de cette assiette. Les dépenses éligibles sont celles réalisées entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2028.

### Modalité de versement :

Convention de financement sur 2 ans maximum signée entre Ecomaison et le lauréat. Versement en deux fois : 50 % à la signature de la convention sur justificatifs, solde à la fin du projet sur justificatifs complets. Annonce des lauréats en janvier 2027, démarrage des projets au premier trimestre 2027.

### Dépenses éligibles :

Investissements (pris en compte à 50 % de leur valeur) ; salaires et charges de personnel directement affectés au projet, déduction faite des aides d'État pour salariés en insertion ; frais de maintenance et charges opérationnelles ; frais de sous-traitance opérationnelle ; frais de formation ; loyers des locaux utilisés. Les dépenses déjà couvertes par d'autres dispositifs de financement sont exclues.

# Centre national du livre (CNL), ministère de la Culture



## Subvention au développement de la lecture auprès des publics spécifiques

Date limite prochaine session :  
11 juin 2026

[Lien](#)

*#Lecture, #médiation culturelle,  
#accès à la culture*



Cofinancé par  
l'Union européenne



### Résumé :

Établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre finance le développement de la filière du livre et l'accès à la lecture pour tous. Convaincu que la lecture est un droit fondamental, il soutient les projets de médiation qui associent professionnels de la chaîne du livre et structures de terrain pour toucher les personnes les plus éloignées de l'écrit, qu'il s'agisse d'un obstacle physique, social ou d'apprentissage.

### Publics cibles :

Personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie, d'un séjour en établissement médico-social ou d'un placement sous-main de justice ; personnes en situation d'illettrisme, allophones, en décrochage scolaire ou présentant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment les jeunes (de la maternelle à la majorité).

### Points de vigilance :

- Le projet ne doit pas avoir débuté avant la date de dépôt du dossier, ne pas bénéficier d'une subvention du ministère de la Culture sur le même projet, et n'avoir jamais été examiné par le CNL.
- Programme de médiation encadré : durée entre 1 et 6 mois, minimum 6 demi-journées, rémunération des auteurs obligatoire selon la grille CNL.
- Projets s'inscrivant dans le Printemps des poètes ou Partir en livre exclus.

### Structures éligibles :

Réseaux de bibliothèques, bibliothèques de lecture publique ou associatives ; structures culturelles, hospitalières, médico-sociales, d'éducation populaire ou du champ social ; entreprises. Pour les associations et entreprises : au moins 2 ans d'activité, 1 ETP rétribué minimum, activité établie en France.

### Montant possible :

Minimum 1 000 € ; taux de concours plafonné à 70 % du budget total du projet (budget projet minimum de 2 000 €). Bonification possible pour les projets en QPV ou en territoire rural.

### Modalité de versement :

Versement en une fois à la notification de la décision ou à la signature de la convention.

### Dépenses éligibles :

Programme de médiation ; acquisition d'ouvrages neufs en lien direct avec le programme ; matériel de lecture adapté.

# Fonds de dotation Values

Veille

tiers  
LIGUA

date de clôture non précisée sur  
la page

[Lien](#)

Appel à projets  
2026

Éducation aux médias et à l'information,  
pluralisme médiatique, lutte contre la  
désinformation, lutte contre le harcèlement  
en ligne, impact environnemental des  
médias, insertion et inclusion dans le secteur  
médiatique

## Résumé :

Agence média consciente de son rôle d'intermédiaire entre marques et médias, Values.Media a créé son Fonds de dotation pour soutenir concrètement les initiatives qui préservent les valeurs démocratiques par l'éducation aux médias, en particulier auprès des jeunes générations. Pour sa première année de fonctionnement, le Fonds concentre son action sur l'accès aux médias démocratiques, la lutte contre la désinformation et le harcèlement en ligne, et la sensibilisation aux enjeux environnementaux des médias.

## Publics cibles :

Non précisés explicitement ; orientation vers les jeunes générations mentionnée comme priorité de l'éducation aux médias.

## Points de vigilance :

- Il s'agit du premier appel à projet du fond.

## Structures éligibles :

Associations loi 1901 oeuvrant dans l'un des domaines soutenus par le Fonds.

## Montant possible :

Dotation d'au moins 30 000 € et/ou accompagnement stratégique en média et communication (expertise des consultants et réseau de médias partenaires).

## Modalité de versement :

non précisé

## Dépenses éligibles :

Non détaillées sur la page ;